

## Liste des documents à fournir pour l'IMMATRICULATION D'UNE SAS

<b>IMPRIME</b>	Formulaire <a href="#">MO</a> - Joindre les 2 exemplaires
<b>OBSERVATIONS</b>	<p>⇒ Dépôt du dossier par un mandataire : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui (<a href="#">joindre le pouvoir</a>)</p> <p>⇒ Si vous souhaitez déclarer le <b>nom de domaine de votre site internet</b> : <a href="#">imprimé</a></p>



### Centre de Formalités des Entreprises

> A la CCI : sur rendez-vous **UNIQUEMENT**  
 > Permanence téléphonique : **lundi, mardi et jeudi (9h-12h)**  
**03 25 43 70 29**  
 > Par mail : [cfe@troyes.cci.fr](mailto:cfe@troyes.cci.fr)




### DOCUMENTS POUR LA SOCIETE

- ❑ **1 exemplaire des statuts, signé et paraphé en original**
  - Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'obligation d'enregistrement des statuts auprès du service des impôts des entreprises (SIE) a été supprimée, sauf si :
    - l'acte de constitution de la société est réalisé par un notaire, qui se charge par ailleurs de leur enregistrement,
    - il comporte des apports d'actifs : apports à titre onéreux, apports purs et simples d'immeubles ou de droits immobiliers, de fonds de commerce, de clientèle, de droit à un bail ou à une promesse de bail. Lors de l'immatriculation, le porteur de projet doit déposer un exemplaire des statuts au centre de formalités des entreprises (CFE), qui est ensuite transmis par le greffe du tribunal de commerce par voie dématérialisée au service des impôts
- ❑ **1 original de l'attestation de versement du capital et la liste des souscripteurs avec le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun (remise par la banque, un notaire, un avocat, ...) datée antérieurement à la date de signature des statuts**
- ❑ **1 exemplaire du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution**
- ❑ 1 exemplaire des actes de nomination des personnes ayant le pouvoir d'engager la société
- ❑ **1 exemplaire du document relatif au bénéficiaire effectif d'une société et son intercalaire**
- ❑ En cas d'apport en nature 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports (si non annexé au statut)
  - Un ou plusieurs commissaires aux apports sont désignés par le président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande des fondateurs ou de l'un d'entre eux. (art L225-8 CC). Le tribunal est celui du lieu où la société est immatriculée.

### DOCUMENTS POUR L'ACTIVITE

- ❑ Demande de cartes professionnelles : [commerce ambulant](#) ou [agent immobilier](#)
- ❑ Si activité [réglementée](#) (ex : *bar restaurant : permis d'exploitation*).....

## DOCUMENTS POUR LE SIEGE

### Le siège se trouve au sein d'un centre de domiciliation

- contrat de domiciliation

### Le siège se trouve au lieu d'habitation

- Si propriétaire : copie acte de propriété **ou** copie des taxes foncières recto-verso **et** une attestation de mise à disposition à la SAS
- Si locataire : copie quittance de loyer **et** une attestation de mise à disposition à la SAS

### La société exerce une activité dans un local

- Copie du bail signé par les deux parties

### La société se constitue sans activité (en attente d'achat de fonds)

- Autorisation du propriétaire des murs (avec éventuellement le compromis de vente)
- Compromis de vente du fonds de commerce

### La société achète un fonds

- Expédition de l'acte d'achat avec les informations sur le bail
- 1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution.

### La société prend un fonds en location gérance

- 1 exemplaire du contrat enregistré de location gérance à la recette principale des impôts dont dépend le bien
- 1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

## DOCUMENTS POUR LE DIRIGEANT

- copie de Carte d'Identité recto-verso **ou** de Passeport EN COURS DE VALIDITE
- Attestation de non condamnation pénale
- Si personne de nationalité étrangère : Justificatif

### Si le président est une personne morale

- Extrait K bis original datant de - de 3 mois (aucun texte n'oblige la désignation d'un représentant permanent)

### Pour les commissaires aux comptes

- Lettre d'acceptation de la mission et s'il n'est pas encore mentionné sur la liste publiée, attestation d'inscription sur la liste (A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la SAS n'est plus tenue de désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes par décision collective des actionnaires)

## TARIF

### ↳ Pour l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

- Création ou achat de droit au bail : 37,45 €
- Dépôt du document relatif au bénéficiaire : 21,41 €
- Si sans activité : 66,88 €
- Achat / Location gérance : 69,56 € (avec Bodacc)

### ↳ Prestation CFE : chèque à l'ordre de la CCI Troyes et Aube

- 70 €